

HONORAIRES PARTAGÉS DE TRANSACTION TTC* ENTRE VENDEUR ET ACQUEREUR						HONORAIRES de GESTION et de GLI	
Locaux à usage d'habitation ou professionnel / Locaux à usage commercial ou industriel / Terrains à bâtir							
PRIX DE VENTE				CHARGE VENDEUR	CHARGE ACQUEREUR		
de	0,00	à	40 000,00	€	2 000 €	2 000 €	
de	40 001,00	à	60 000,00	€	5,5 %	5,5 %	
de	60 001,00	à	80 000,00	€	5 %	5 %	
de	80 001,00	à	100 000,00	€	4,5 %	4,5 %	
de	100 001,00	à	140 000,00	€	4 %	4 %	
de	140 001,00	à	160 000,00	€	3,5 %	3,5 %	
de	160 001,00	à	260 000,00	€	3 %	3 %	
de	260 001,00	à	450 000,00	€	2,5 %	2,5 %	
de	450 001,00	à	PLUS	€	2 %	2 %	
<i>La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure</i>							

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNELS

SUR LES SOMMES ENCAISSÉES :

Honoraires de Gestion : **8,04 % TTC***

Honoraire sur la Garantie de loyers impayés : **0,20 % TTC***

Estimation TTC* avec réalisation d'une étude comparative de marché : 200,00 € (remboursée en cas de réalisation de la vente)

HONORAIRES DE LOCATION - HORS GESTION			
	PRESTATIONS	PRIX	
LOCAUX D'HABITATION	<u>PROPRIETAIRE</u> <u>BAILLEUR</u>	Entremise et négociation	100 €
		Visites Constitution du dossier candidature locataire Rédaction du bail	8 € / m ² <small>Loi ALUR 26/03/2014 – Décret d'application du 06/08/2014</small>
		Etat des lieux d'entrée	3 € / m ² <small>Loi ALUR 26/03/2014 – Décret d'application du 06/08/2014</small>
	<u>LOCATAIRE</u>	Visites Constitution du dossier candidature locataire Rédaction du bail	8 € / m ² <small>Loi ALUR 26/03/2014 – Décret d'application du 06/08/2014</small>
		Etat des lieux d'entrée	3 € / m ² <small>Loi ALUR 26/03/2014 – Décret d'application du 06/08/2014</small>
		LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX	IDEM
	REDACTION DU BAIL SEUL	200 € TTC*	
	ETAT DES LIEUX SEUL	3 € / m² avec un minimum de 100 € par état des lieux	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

* T.V.A. au taux actuellement en vigueur de 20.00 %

Honoraires au 08 avril 2019